

EUROPE GUYANE

AAP 2025

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive

**AAP
CONSTRUCTION D'HÔTELS
DE TOURISME**

Objectif Prioritaire 1 : Une Europe plus intelligente

Priorité 1.1 : Consolider les filières et accompagner les activités vers la croissance et l'emploi

Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des

Thématique : Secteur touristique / Création

Territoire : Tout le territoire de la Guyane

Bénéficiaires potentiels :

- Entreprises privées et groupements d'entreprises

Types actions soutenues :

- Dépenses liées au montage, au suivi des dossiers de demande d'aide ;
- Investissements matériels (équipements) et immatériels (conseil externe, logiciels, frais de communication, etc.) ;
- Travaux de construction de nouveaux bâtiments, coûts des contrôles techniques ;
- Construction d'infrastructures connexes à la réalisation du projet (salles de réunion, piscines, espaces de détente, salles de sport, etc.) ;
- Frais induits par l'obligation d'assurer la publicité du cofinancement communautaire du projet ...

Montant plancher de FEDER+ par opération : 10 M€

Taux de cofinancement FEDER+ indicatif : 5 M€, l'enveloppe sera répartie équitablement entre les opérations retenues

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 27 février 2025
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
27 février 2025**

**Date limite de réception des candidatures :
30 avril 2025**

